

**Projet de compte rendu
de la réunion de la Commission de l'éducation, de la
communication et des affaires culturelles**

Brazzaville (République du Congo), 7 et 8 avril 2014

OTTAWA (CANADA) | 6 JUILLET 2014

1. Ouverture de la réunion

La Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (CECAC) s'est réunie à Brazzaville (République du Congo), les 7 et 8 avril 2014, sous la présidence de M. Didier Berberat, (conseiller aux États, Suisse).

Les 14 sections suivantes sont représentées à cette réunion : Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Haïti, Jura, Niger, République démocratique du Congo, Sénégal, Suisse et Vallée d'Aoste.

Une cinquantaine de parlementaires participent aux travaux. Deux députés du Mali y assistent également, à titre d'observateurs, le Bureau de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) ayant, lors de sa réunion de février 2014 à Rabat, donné un avis favorable à la levée de la suspension de la section malienne qui doit être décidée par la plénière réunie à Ottawa en juillet 2014.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le président Berberat demande la souplesse nécessaire pour pouvoir changer, au besoin, l'ordre dans lequel les points de l'ordre du jour seront abordés.

L'ordre du jour est adopté, tel que proposé.

3. Adoption du compte rendu de la réunion d'Abidjan (Côte d'Ivoire), en juillet 2013

M. Ego Perron (conseiller régional, Vallée d'Aoste) demande que le projet de compte rendu de la dernière réunion, tenue à Abidjan, les 10 et 11 juillet 2013, soit modifié par l'ajout de la Vallée d'Aoste à la liste des délégations y ayant assisté.

Le compte rendu de la réunion est adopté, tel qu'amendé.

4. Rapport d'activité de la CECAC

M. Berberat fait rapport des activités de la Commission depuis sa dernière réunion, tenue à Abidjan (Côte d'Ivoire), les 10 et 11 juillet 2013. Des copies sont distribuées aux participants.

Le rapport d'activité est adopté, tel que proposé.

5. Rapport d'activité du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida

Le Dr Jacques Mokako (député, RDC), rapporteur chargé des questions relatives au VIH/sida et coordonnateur du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, désigné officiellement à cette fonction en juillet 2013, fait rapport des activités

du Réseau et de la participation de représentants du Réseau à divers événements depuis sa dernière réunion qui a eu lieu les 3 et 4 octobre 2013, à Dakar (Sénégal).

Les commentaires et questions qui ont suivi l'exposé du rapporteur ont permis de préciser ou d'établir que :

- Il ne faudrait pas contrarier les efforts faits et les progrès réalisés en matière de prévention et de traitement du VIH/sida par des législations mal adaptées ou contraires aux droits humains dirigées contre les populations cibles comme les hommes ayant des relations sexuelles avec les hommes ou les travailleurs du sexe;
- L'élargissement éventuel du mandat du Réseau est souhaitable considérant que dans les pays francophones africains, le paludisme et la tuberculose font davantage de victimes que le VIH/sida et touchent toutes les couches de la population;
- La lutte contre le sida passe par l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle, un moyen éprouvé de prévention ; cette dimension sera intégrée aux travaux et actions futurs du Réseau;
- Le Fonds mondial a décidé de doubler les montants d'aide consacrée à l'Afrique francophone, une avancée qui pourrait être due, même modestement, au fait que le Réseau a thématiqué la question de la différence de moyens accordés entre pays francophones et anglophones ; c'est une nouvelle qui vaut la peine d'être rapportée au sein de nos parlements nationaux;
- Un indice-étalon ou une norme (« *benchmarking* ») devrait être proposé aux parlementaires pour les aider à réclamer le niveau national suffisant de financement des stratégies fondamentales de prévention et de traitement;
- Il faut s'inquiéter de la nouvelle tendance observée qui consiste à pénaliser un certain nombre de comportements sexuels ; le Réseau thématiquera ces questions;
- Pour faciliter la communication d'information entre le secrétariat général et les sections au sujet du Réseau, il est important que chacune d'entre elles identifie un coordonnateur national.

Le rapport d'activité est adopté, tel que proposé.

6. Élargissement du mandat du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida

En raison de sa connexité avec le point précédent, le président Berberat appelle ce point de l'ordre du jour.

Après avoir brièvement rappelé la genèse du Réseau, M. Berberat réaffirme que ses membres, réunis à Dakar en octobre 2013, se sont montrés unanimement favorables à un élargissement du mandat du Réseau pour qu'il englobe le paludisme, après avoir entendu le plaidoyer du président du conseil d'administration de Roll Back Malaria (RBM), le Dr Victor Makwenge Kaput. Les objectifs de RBM sont de réduire le nombre de cas de paludisme et le nombre de décès dus à la maladie, et de freiner la pauvreté qu'elle cause.

M. Berberat explique que 3,3 milliards de personnes sont exposées au risque de la maladie dans une centaine de pays et que 86 % des victimes du paludisme sont des enfants de moins de cinq ans, la plupart africains. Son coût représente 40 % du total des dépenses de santé publique en Afrique. Pourtant, il existe des outils de lutte efficaces et peu coûteux : les moustiquaires imprégnées d'insecticides, les médicaments antipaludiques, les pulvérisations à l'intérieur des habitations et les traitements préventifs à destination des femmes enceintes et des nourrissons.

Dans l'intervalle écoulé depuis la réunion du Réseau, il a été jugé opportun d'inclure aussi

la tuberculose dans son champ d'action afin que ce dernier reflète celui du Fonds mondial. L'adjonction de ces deux maladies au mandat du Réseau est d'autant plus opportune que les co-infections sont courantes chez les personnes atteintes par le VIH/sida.

Les parlementaires pourraient jouer, dans la lutte contre le paludisme et la tuberculose, le même rôle – un rôle déterminant salué par le directeur exécutif de l'ONUSIDA, Michel Sidibé, à Abidjan en juillet dernier – qu'ils jouent déjà dans la lutte contre le VIH/sida : sensibilisation, pression pour l'affectation des ressources nécessaires, protection des droits de la personne, facilitation de l'accès aux médicaments, etc.

Avec l'assentiment général des membres de la Commission, le président passe ensuite en revue, article par article, les statuts proposés qui ont été communiqués en amont de la réunion.

Il est décidé unanimement de recommander l'élargissement du mandat du Réseau et d'approuver les statuts proposés (reproduits en Annexe 1) afin qu'ils soient soumis à la prochaine réunion du Bureau de l'APF.

7. Compte rendu de la participation de l'APF à la réunion-débat organisée par la CONFEMEN à Dakar, les 18 et 19 mars 2014

Le président Berberat explique que la Conférence des ministres de l'Éducation des États et gouvernements de la Francophonie, la CONFEMEN, a organisé à Dakar, les 18 au 19 mars 2014, une réunion-débat sur le thème « Éducation inclusive et de qualité pour tous en Francophonie : Défis, priorités et perspectives pour l'après 2015 ». Cette rencontre avait pour but de préparer la 56^e Session ministérielle de la CONFEMEN qui aura lieu à Abidjan, en juillet prochain.

Le vice-président de la Commission, M. Yves Reinkin (député, Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles) y a été délégué pour représenter l'APF. L'intervention qu'il y a faite a été affichée dans le site Web de l'APF et le rapport global produit après l'événement par la CONFEMEN a été distribué en amont de cette réunion.

En participant à cette rencontre, l'objectif de M. Reinkin était d'essayer de concrétiser davantage la résolution de l'APF portant sur l'éducation globale en vue du développement durable, adoptée en juillet 2012, et de voir comment une collaboration plus étroite pourrait s'installer entre nos deux organisations, par exemple par l'organisation de séminaires de formation à l'intention des parlementaires et associations liés à ces enjeux et aux administrations.

Selon M. Reinkin, il y a de plus en plus d'ouverture à l'idée d'inclure l'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) au sein des programmes de formation et, dans l'ensemble des pays francophones, commence à s'installer une volonté de prendre en compte et d'inclure dans la formation des enseignants des problématiques « émergentes » comme le développement durable mais aussi le VIH/sida, la parenté responsable, l'éducation à la paix, la citoyenneté, la tolérance, le genre, etc.

M. Reinkin livre le compte rendu de sa participation à cette réunion-débat (reproduit en Annexe 2). Des copies sont remises aux participants.

Les commentaires et questions qui ont suivi son exposé ont permis de préciser ou d'établir que :

- La question de la gouvernance des systèmes éducatifs constitue un noeud : quelles formules utiliser pour décentraliser l'enseignement et faire le lien entre la structure centrale et les collectivités locales ?;
- À la question de l'EEDD, il faudrait ajouter d'autres problématiques : non déclaration d'enfants et d'élèves à l'État civil; situation des adolescentes-écolières mères; situation des élèves atteints du VIH/sida;
- L'éducation est une question préoccupante pour les pays en développement. La Commission devrait se pencher sur deux thématiques : l'impact de la croissance démographique sur les besoins en matière d'éducation et la qualité de la formation des enseignants;
- La qualité déficiente de l'enseignement est attribuable à l'empressement mis à prioriser l'éducation inclusive, cherchant à installer l'école jusqu'au plus petit village et l'ouvrir au plus grand nombre ; aujourd'hui, il faut se rapprocher de la qualité;
- Au Burkina Faso, par exemple, on a augmenté le taux de scolarisation de 30 points en 10 ans mais le taux d'achèvement demeure très faible ; les enseignants se plaignent du niveau des élèves, les parents de celui des enseignants. Comment concilier la massification et l'excellence ?
- Il est impensable de renoncer à l'école pour tous et d'accepter que des enfants en soient privés ; de plus, il faut inclure aux cursus la formation nécessaire pour faire des élèves des adultes émancipés, dotés de savoir-faire et de savoir-être. Le Nord et le Sud doivent chercher ensemble des pistes de réflexion adaptées pour répondre aux besoins qui se posent dans les deux hémisphères.
- Au départ, l'objectif de l'Éducation pour tous (EPT) était de rapprocher l'école de l'enfant. Les parlementaires ont un rôle à y jouer : ils doivent connaître leur plan national d'éducation là où il existe et s'assurer de sa mise en œuvre adéquate ; l'APF et ses sections aussi ont un rôle à jouer : il faut que ces questions concernant l'éducation soient intégrées dans les programmes de descente des parlementaires;
- En Afrique, des salles de classe peuvent compter de 200 à 300 élèves. Comment imaginer une pédagogie adaptée ?
- La question de la décentralisation de la gouvernance pourrait avantageusement être examinée de façon transversale par des sections venant de pays fédéralistes – où la gouvernance de l'éducation est déjà décentralisée – et par d'autres plus unitaires;
- Les sensibilités des parlementaires sont différentes de celles des ministres de l'Éducation mais il serait contre-productif de chercher à traiter de thèmes complètement étrangers à ceux que ces derniers examinent ; il faudrait au contraire renforcer nos liens et confronter nos manières de voir, tout en gardant notre spécificité;
- Des contacts réguliers et étroits sont souhaitables entre parlementaires s'intéressant à l'éducation et un organisme comme la CONFEMEN, même si ce dernier relève de l'exécutif ; il en est de même avec l'OIF.

Le président Berberat remercie M. Reinkin pour avoir si bien représenté l'APF et cette Commission à Dakar ; il le félicite pour la qualité de son compte rendu et pour la richesse des échanges que ce dernier a suscités. Il réitère que l'éducation demeurera au cœur des préoccupations de cette Commission.

8. Table ronde sur la liberté de la presse, la responsabilité et la formation des journalistes

Le président Berberat présente les intervenants de la table ronde : M. Patrick Busquet, journaliste indépendant et représentant national de la Fondation Hironnelle en RDC ;

M. Jean Kouchner, secrétaire général de l'Union internationale de la presse francophone; et M. Tidiane Diop, responsable des programmes médias à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Il les invite ensuite à prendre la parole tour à tour.

M. Busquet explique que la Fondation Hironnelle, une fondation suisse créée il y a une vingtaine d'années, développe des médias, surtout radiophoniques, à l'intérieur même de pays en crise. Elle compte 70 radios communautaires dont Radio Okapi en RDC, financée par l'ONU, créée en 2002 dans le but d'accompagner les processus de paix et de reconstruction dans ce pays. La MONUSCO, qui gère Radio Okapi, bénéficie d'une extra-territorialité en RDC qui profite à ses journalistes et techniciens en leur assurant une sécurité dont ne bénéficient pas ceux d'autres médias.

La Fondation Hironnelle est aussi présente en République centrafricaine, au Mali, au Sud Soudan, en Tunisie et en Côte d'Ivoire. La Fondation vise un journalisme rigoureux et factuel, non partisan, dénué de commentaire, conforme aux chartes éthiques et professionnelles. Sa ligne éditoriale privilégie la défense concrète, dans le quotidien, des droits humains.

En plus de l'appui technique lié aux équipements, la Fondation développe le volet gestion de ses médias, assurant des formations en matière de marketing, de service juridique, etc. Pour M. Busquet, la liberté de la presse, ce n'est pas seulement la liberté d'expression (laquelle d'ailleurs a donné lieu à certaines dérives des médias occidentaux). La liberté de la presse, la liberté d'informer, c'est aussi la capacité qu'a l'appareillage médiatique de s'inscrire dans le développement d'un pays.

Pour **M. Kouchner**, il n'y a de vie collective possible dans une société qu'à la condition d'une circulation suffisante de l'information entre ses membres. La première responsabilité des journalistes consiste à transmettre une information qui soit nouvelle, « sourcée », vérifiée, compréhensible et mise en perspective. Médias et journalistes doivent permettre la libre circulation des faits et des idées, même ceux à contre-courant. Le travail du journaliste n'est pas de reproduire, mais d'informer, sans céder à la facilité ou à la superficialité, sans accepter les pressions. L'information ouverte, plurielle, honnête et sans entrave est une condition de base de la liberté individuelle et collective et, pour l'atteindre, il est essentiel de développer des moyens d'améliorer les médias comme la formation, l'évaluation critique et autocritique, l'écoute de la rétroaction des usagers.

Selon lui, l'indépendance des journalistes est limitée dans de trop nombreux endroits (censure et autocensure, interdictions d'éditer, conditionnement des aides aux médias, dépendance du marché, concentration des médias, privation de liberté, etc.). Il regrette que, parfois, pressés par des considérations économiques ou politiques, les médias oublient les sans-voix.

Le média est un produit qui doit se rentabiliser mais l'équipe rédactionnelle doit pouvoir assurer sa mission en toute indépendance, à l'abri des pressions politiques et, théoriquement, des pressions financières. La seule vraie limite serait le respect de la vie privée et des droits humains. La question de la formation des journalistes est évidemment importante, selon M. Kouchner, mais il ne faut pas en faire une condition préalable au développement d'un système des médias reposant sur la défense des libertés et le pluralisme.

Avec le développement des technologies numériques, il devient de plus en plus difficile aux dirigeants politiques de réprimer la liberté d'information et d'empêcher la circulation des idées. Le pluralisme des idées n'existe que dans la pluralité des supports. L'ensemble

de l'opinion publique doit être représentée par différents médias. La responsabilité des États et des parlementaires est de permettre le cadre juridique approprié pour assurer cette diversité.

M. Dioh déclare que la liberté de la presse peut être « sourcée » et datée. Elle remonte à la Déclaration universelle des droits de l'Homme (1948). Les Nations Unies ont pris plus tard différents engagements, liant très tôt la liberté de la presse à la question de la sécurité des journalistes. M. Dioh a l'habitude de dire qu'« un journaliste qui a peur ou qui a faim n'est pas libre » c'est-à-dire que celui qui ne travaille pas en sécurité ou qui n'est pas justement rétribué pour le faire ne jouit pas de la liberté nécessaire pour bien faire son travail. La liberté de la presse constitue une composante essentielle de la vie démocratique, tel qu'affirmé en Francophonie dans la Déclaration de Bamako (2000) et réitéré dans la Déclaration de Kinshasa (2012), mais elle doit être encadrée. Le journaliste doit être bien formé et respectueux de sa déontologie. Dans des pays en crise, la Francophonie dit aux journalistes : « Vous avez le droit de vous dire 'est-ce que cet article risque de déchirer la confiance nationale ? Si la réponse est oui, vous avez le droit de vous autocensurer avant que la censure officielle le fasse ».

M. Dioh soutient que le journaliste a un statut particulier - il n'est pas question ici de « privilèges » - car, contrairement à celle de l'homme de la rue, sa parole est démultipliée. Il affirme aussi qu'il existe une corrélation entre le taux de corruption et la liberté de presse, citant une étude sur le sujet. Plus le premier est fort, plus la seconde est faible.

Les échanges qui ont suivi les présentations des panélistes ont donné lieu à diverses remarques ou précisions, dont les suivantes :

- En Afrique de l'Ouest, les journalistes s'imposent eux-mêmes des limites ; on parle d'autocensure;
- Comment convaincre les États de légiférer pour punir les délits de presse, sans recourir à des peines privatives de liberté, sans déresponsabiliser le journaliste ni donner l'impression à la population qu'on lui accorde un privilège ou un statut spécial ?
- Aucune peine privative de liberté ne devrait pouvoir être prononcée à l'encontre de journalistes ; seules des amendes devraient leur être imposées pour des délits de presse répréhensibles et condamnables comme des propos diffamatoires, racistes, xénophobes, calomnieux, etc.;
- Les médias divulguent, commentent, analysent l'information et informent le peuple. Il est du ressort et du devoir des parlementaires d'assurer la liberté de la presse;
- L'objectivité des médias et des journalistes est un leurre car chacun perçoit et rend l'information à travers le prisme de sa propre expérience, histoire, culture, origine géographique, etc. Les choix d'angles varient d'une personne à l'autre;
- Chaque État doit faire en sorte que la liberté d'édition des médias assure que l'ensemble de l'opinion publique soit représentée grâce à une pluralité des supports médias, assurant un choix au « consommateur » d'information ; les parlementaires doivent assurer le cadre juridique favorable à cette liberté et à cette pluralité ;
- Les conseils de presse existant au Québec et en Belgique n'ont pas de pouvoir de sanction mais leur pouvoir de dénonciation publique des fautes déontologiques est déjà un puissant dissuasif pour les médias et les journalistes;
- Il faut faire œuvre pédagogique et c'est notre responsabilité, en Francophonie, de faire en sorte que les valeurs de pluralisme et de liberté de la presse qui nous unissent nous aide à construire des systèmes formidablement avancés;
- L'autorité publique doit assurer la protection des médias;

- Depuis 2012, les médias ne sont plus les plus grands producteurs d'information ; ils ont fait place au simple citoyen grâce à la « révolution douce » technologique qui lui permet désormais de produire et de diffuser de l'information ;
- Le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles vient de publier un ouvrage regroupant les rapports de synthèse suite à des « États généraux des médias d'information » qu'il a tenus entre décembre 2010 et janvier 2014 ;
- L'intervention de l'OIF en matière d'entraves à la liberté de la presse est contextuelle et graduée ; elle tient compte des spécificités en question ;
- Il faut se rappeler que tous les moyens de communication, du télégraphe à internet, ont été conçus pour la guerre, pour ou par des militaires ; l'information est une guerre ;
- Selon M. Dioh, il ne faut pas confondre « information » et « nouvelle » ; selon lui, il n'y a pas de « journalisme citoyen » ; M. Kouchner croit quant à lui que l'information relayée par des non-journalistes peut parfois participer d'un vrai pluralisme des médias ;
- Comment faire pour que les médias ne soient pas soumis au marché ?
- La liberté d'informer fonctionnera si on est capable de trouver des modèles économiques qui tiennent la route, des sources de financement nouvelles pour les médias, en résonance avec les sociétés et les citoyens qu'ils servent.

Le président Berberat remercie les trois présentateurs. En conclusion, il demande si la Commission souhaite se pencher sur un projet de rapport portant sur la liberté de la presse et la responsabilité des journalistes. À cette fin, il s'enquiert du désir des sections présentes d'approfondir le sujet. Il suggère que la Commission le thématise dans l'avenir, préférablement grâce aux travaux conjoints de deux sections, l'une du Nord et l'autre du Sud, pour mieux refléter les approches qui les différencient.

À défaut de section se portant volontaire dans l'immédiat, le président indique que les sections seront sollicitées dans le cadre de l'invitation à la prochaine réunion. La Commission pourra alors décider, en fonction des réponses, du suivi à accorder à cette thématique.

9. Système dual dans la formation professionnelle

Le président Berberat remercie sa collaboratrice, la secrétaire administrative de la section suisse, Mme Céline Nerny, pour son travail dans l'élaboration du projet de rapport portant sur la formation duale – enrichi des contributions reçues du Bénin, du Burkina Faso, du Gabon et du Sénégal depuis la réunion de Ouagadougou de mai 2013 – et qui a été distribué en amont de la réunion.

Le président Berberat rappelle dans ses remarques liminaires que des conditions-cadre bien établies sont nécessaires pour qu'un système de formation duale, tel qu'il existe en Suisse, fonctionne bien.

Un dialogue entre l'État et le secteur privé est aussi nécessaire de même qu'un système formel fort pour mettre en œuvre. En Suisse, on allie outils pratiques ou techniques et acquisition de compétences, en alternance trois jours/deux jours. Les collectivités publiques participent aussi au système en engageant de nombreux apprentis.

Dans bien des pays, la voie de l'apprentissage est considérée comme la voie de l'échec car la plupart des gens aspire à la formation universitaire. Les emplois manuels ont besoin d'être valorisés car les besoins sont pressants dans les domaines techniques et

scientifiques, pendant qu'une rareté d'emplois attend les diplômés universitaires. C'est manifestement un moyen de lutter contre le chômage chez les jeunes.

Un tel système est-il exportable, en tout ou en partie ? Quelles adaptations pourraient y être apportées pour s'adapter aux spécificités et contexte national?

[En raison de défaillance de l'enregistrement, une partie des échanges qui ont suivi la présentation du projet de rapport ne peut être rapportée dans ce compte-rendu]

Les commentaires et questions qui ont suivi ont permis de préciser ou d'établir que :

- Au Burkina Faso, l'ensemble des gens formés par l'enseignement général « savent lire et écrire mais ne savent rien faire » ; un ministère s'emploie à faire changer les choses et crée des centres d'apprentissage technique pour permettre aux apprenants d'acquérir des métiers;
- Au Bénin, des réformes ont donné lieu à l'organisation d'examens professionnels destinés à reconnaître l'acquisition de savoirs par des apprentis (e.g. tailleur, forgeron, ferrailleur);
- Il faut créer une synergie entre les chambres de métiers et le patronat pour qu'il y ait une adéquation entre la formation et les entreprises;
- Au Gabon, le système dual est en expérimentation depuis trois ans dans la filière bois, en partenariat avec la Suisse ; jugé positif, il suscite les plus grands espoirs de réduire le chômage et de développer l'industrie du bois, 2^e employeur du pays;
- La section ivoirienne aimerait savoir comment s'opère la formation des enseignants dans le cadre de la formation duale;
- Dans la Vallée d'Aoste, une variante de formation duale adaptée à la réalité locale a mené à la création d'écoles de formation dans les domaines de l'hôtellerie et de l'agriculture ainsi que dans le secteur tertiaire. Une conséquence imprévisible a été la création de petites entreprises, nécessitant des modifications pour mieux accompagner les finissants désireux de se lancer ainsi dans une activité libérale;
- On s'interroge sur le taux d'échec et d'abandon dans cette filière;
- L'enseignement général n'est souvent pas en adéquation avec les besoins du marché du travail ; cependant, la venue de système dual se ferait davantage par la voie du secteur privé plutôt que public, au Niger;
- Le ministère de l'Enseignement technique et professionnel du Congo a ajouté une troisième branche à son système d'éducation qui mène directement au marché du travail : la formation qualifiante qui prépare à l'exercice de métiers comme la maçonnerie, la menuiserie, la plomberie, la mécanique automobile, etc.;
- L'enseignement en alternance, comme s'appelle la formation duale en Belgique, constitue le plus bas niveau dans l'échelle de la formation, et souffre d'un pouvoir d'attraction bien limité ; sa valorisation, en amont et en aval, est nécessaire ; nous, parlementaires, sommes-nous convaincus qu'un métier technique vaut autant qu'un métier en col blanc ?
- Il faut assurer aussi la formation et les outils pédagogiques de ceux qui reçoivent les apprenants, les stagiaires ; eux aussi ont besoin d'accompagnement;
- Les systèmes d'éducation de l'espace francophone sont largement calqués sur le système français qui favorise l'enseignement général menant à la filière d'études supérieures ; dans le monde germanophone, les discussions portant sur la filière de formation technique et pratique de type dual remontent à il y a 30 ans ; les revenus de ceux qui en sont issus ont augmenté plus fortement que ceux des universitaires en Allemagne, en Suisse et aux États-Unis;
- En Suisse, plus l'apprentissage est ancré dans une région, plus bas est le taux de chômage.

Le président Berberat remercie tous les intervenants. Suite à son appel à contributions, il confirme que les sections suivantes, qui se sont portées volontaires, seront sollicitées pour répondre, avant la fin du mois de mai, à un questionnaire dont les réponses viendront alimenter son projet de rapport : Burundi, Congo, Côte d'Ivoire, Haïti, Niger, République démocratique du Congo et Vallée d'Aoste.

Une version mise à jour du rapport sera préparée pour la prochaine réunion.

10. Audition du Directeur de l'Éducation et de la Jeunesse à l'OIF

Le président Berberat présente M. Ma-Umba Mabiala, Directeur de l'Éducation et de la Jeunesse à l'OIF, entré en fonction en mai 2013. Il lui donne ensuite la parole.

M. Mabiala commence par rappeler qu'en dépit des efforts des pays francophones et des progrès réalisés, l'Objectif du Millénaire visant à assurer l'éducation pour tous ne sera pas atteint. Il cite les cas du Mali et du Niger où environ 60 % des 15-19 ans n'ont jamais fréquenté l'école. Il demande instamment aux parlementaires de ne pas baisser les bras.

Il constate aussi le taux toujours élevé de décrochage scolaire ; en France, au moins 140 000 jeunes abandonnent l'école secondaire chaque année; au Québec, c'est au moins 9 % des effectifs. Beaucoup trop d'enfants sont « rejetés » par l'école.

Les disparités sont encore extrêmement graves en matière d'accès à l'éducation : entre filles et garçons, entre milieu rural et urbain, entre pauvres et riches. Il ajoute qu'il ne suffit pas d'aller à l'école pour apprendre ; il faut des normes pour assurer la qualité de l'éducation. Dans un tiers des pays, au moins 25 % des enseignants n'ont aucune formation.

L'environnement dans lequel l'enfant évolue a une influence sur sa capacité d'acquérir des savoirs : mange-t-il à sa faim ? Est-il en santé ? Dispose-t-il des outils pour mettre en pratique ses nouveaux apprentissages ? Ses parents peuvent-ils l'aider à faire ses devoirs ?

Au Sud, bien souvent, le matériel didactique de base fait défaut. Les mauvaises conditions de travail des enseignants ont un effet démotivant sur eux.

Rappelant que la plupart des enfants en Afrique dite « francophone » ne parlent pas le français à la maison, M. Mabiala estime que cette langue devrait être introduite graduellement à l'école. Des études auraient démontré que la langue maternelle doit être davantage utilisée pour faciliter l'apprentissage.

Désuets et inadaptés, les systèmes éducatifs de certains pays sont en train de montrer leurs limites. Conçus pour préparer à l'enseignement supérieur, ils ne préparent pas à faire face aux circonstances de la vie courante, en fonction des contextes locaux. L'école secondaire ne prépare pas au marché du travail. Il faudrait créer un nouveau modèle, favorisant l'employabilité. L'OIF appuie plusieurs pays dans leurs efforts pour faire correspondre la formation avec les compétences recherchées par le milieu du travail.

M. Mabiala encourage une collaboration plus étroite entre les parlementaires, l'OIF et la CONFEMEN afin de profiter de synergies dans les efforts pour améliorer les systèmes éducatifs, l'accès à l'école et la qualité de l'éducation.

Les échanges qui ont suivi la présentation de M. Mabiala ont donné lieu aux remarques et précisions suivantes :

- Le taux de croissance démographique, élevé en Afrique, à la fois richesse et fardeau, est en train d'annuler les efforts faits en matière d'éducation;
- Il faudrait tenir compte du recours croissant à l'enseignement islamique, des parents préférant envoyer leurs enfants dans des écoles coraniques où ils apprennent à lire et à écrire l'arabe ; nous devons démontrer que le français constitue un atout, une plus-value;
- En Haïti, on commence à poser la question : faut-il enseigner en français ou en créole ? Le consensus semble s'établir que la langue maternelle devrait prévaloir au cours des premières années de scolarisation;
- Une éducation de qualité coûte cher. Comment dégager les fonds nécessaires ?
- Une éducation de qualité est tributaire, notamment, des conditions de travail des enseignants;
- Les inspecteurs devraient eux aussi être mieux formés et encadrés;
- Le modèle éducatif ne pose-t-il pas le problème du modèle de société ? Il faut décider dans quel type de société on veut vivre puis on éduque pour s'y préparer;
- Quel sera le rôle de l'OIF et des organisations internationales dans l'appui aux pays dans leurs réflexions sur une réforme des systèmes d'éducation? Le souhait est émis qu'il soit établi un socle commun sur lequel chaque pays pourrait greffer ses spécificités;
- Comment pérenniser les innovations pédagogiques et éviter qu'un changement de gouvernants soit synonyme de « table rase »;
- Avec l'avènement d'écoles privées, un nombre grandissant d'enseignants quittent le secteur public, victimes du pouvoir d'attraction du secteur privé;
- Les parlementaires peuvent jouer un rôle déterminant dans la poursuite de la qualité de l'éducation en questionnant les montants et l'utilisation des budgets qui y sont consacrés, notamment les sommes consacrées à la formation des enseignants, à leur rémunération, au matériel didactique, etc.

Le président Berberat remercie M. Mabilia. Il rappelle ensuite aux participants qu'ils sont la courroie de transmission vers leur pays des décisions et résolutions prises par l'APF et qu'il leur revient d'en faire assurer le suivi.

11. Contribution de la CECAC à l'Avis de l'APF au prochain Sommet de la Francophonie

Le président Berberat explique le processus établi pour élaborer l'Avis que présentera l'APF au prochain Sommet de la Francophonie (Dakar, novembre 2014), un processus qui se veut davantage ouvert et inclusif que par le passé. La Commission doit se prononcer sur les grandes thématiques.

Il ressort des discussions que la Commission mettra l'accent sur l'éducation en proposant des actions susceptibles de l'encourager, de la bonifier, de l'élargir et de l'adapter au contexte économique et social local. Parmi les actions suggérées se trouvent le renforcement des moyens alloués à l'éducation, l'alphabetisation des femmes adultes, la promotion et le renforcement de la formation professionnelle, la promotion d'une éducation « globale » qui inclut notamment l'éducation au développement durable, l'engagement des jeunes dans les milieux associatifs.

La Commission proposera vraisemblablement aussi quelques pistes, dont l'expression précise est laissée au président et au rapporteur des questions VIH/sida, sur la thématique du VIH/sida.

12. Prix remis par l'APF (Jeux de la Francophonie et Senghor-Césaire)

Le Bureau réuni à Rabat (Maroc) en février 2014, a confié à la Commission le mandat de faire des propositions concernant les prix remis par l'APF.

Après avoir brièvement fait l'historique du Prix de l'APF remis aux Jeux de la Francophonie, le président Berberat souligne que cette Commission a, dans le passé, identifié les principaux problèmes associés : le caractère onéreux de sa dotation, le peu de visibilité accordée à l'APF durant les Jeux, et l'autonomie limitée du jury dans le choix des lauréats. Sa plus grande déficience tient au fait que seules quelques sections, souvent les mêmes, y contribuent.

Quant au Prix Senghor-Césaire dont l'instauration est encore relativement récente, il serait prématuré d'en faire l'évaluation en profondeur sans le recul qu'offrirait une troisième remise.

En conséquence, M. Berberat suggère et les membres approuvent les propositions suivantes :

1. Que l'APF maintienne un certain niveau de participation aux Jeux de la Francophonie, notamment en assurant la présence de ses plus hauts dirigeants – comme le président, le secrétaire général parlementaire ou le secrétaire général administratif – aux grands événements protocolaires, tels la cérémonie d'inauguration et le Gala des lauréats;
2. Que la formule actuelle du Prix de l'APF aux Jeux de la Francophonie soit abandonnée, et le Règlement le régissant abrogé;
3. Que l'APF modèle sa participation future sur celle des opérateurs de la Francophonie, à savoir la remise d'un prix au médaillé d'or d'une discipline culturelle, choisie par l'APF avec l'éclairage de l'OIF;
4. Que la valeur de ce prix, plus modeste que ce que l'APF a attribué dans le passé, soit prise sur les fonds propres de l'APF;
5. Que l'examen du Prix Senghor-Césaire soit reporté après sa troisième remise, prévue pour 2015.

Ces propositions seront soumises au nom de la Commission à la prochaine réunion du Bureau.

13. Date et lieu de la prochaine réunion

La prochaine réunion aura lieu à Ottawa, le 6 juillet 2014, dans le cadre de la 40^e Session de l'APF.

Le président Berberat s'enquiert de l'intérêt ou de la motivation d'une section à accueillir la Commission pour sa prochaine réunion intersessionnelle au printemps de 2015, soit en mars ou en avril. Faute de section volontaire dans l'immédiat, le sujet sera abordé de nouveau lors de la prochaine réunion, à Ottawa.

14. Questions diverses

Le président Berberat informe la Commission que l'AFFOI (Assemblée des fonctionnaires francophones des organisations internationales) a procédé, avec l'appui de l'OIF, à une analyse des pratiques linguistiques dans les sites internet d'organisations internationales

qui révèle des statistiques éloquentes. Ainsi, bien que 135 sites internet seraient multilingues, 94 sites seraient en anglais seulement tandis que seulement 4 seraient en français seulement.

Il invite les membres à consulter le rapport qui sera mis en ligne sous peu dans les pages de la Commission.

15. Communiqué final des travaux

À la demande de la section congolaise, M. Blaise Ambéto (député, Congo) livre une longue synthèse orale des travaux.

16. Motion de remerciement

Sur proposition du vice-président, M. Yves Reinkin, la motion suivante est adoptée :

La Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Brazzaville, les 7 et 8 avril 2014, à l'invitation de la section congolaise, salue l'accueil amical et l'hospitalité réservée aux participants par la section congolaise. Elle se félicite de la préparation et du bon déroulement de ses travaux et remercie vivement la section congolaise, organisateur de l'événement, et exprime toute sa reconnaissance et sa plus haute considération aux autorités de la République du Congo ainsi qu'à la ville de Brazzaville et ses vœux les plus chaleureux à ses habitants.

En conclusion, le président Berberat ajoute ses remerciements au personnel des deux chambres du parlement congolais, notamment au secrétaire administratif de la section et au service du protocole.

La deuxième vice-présidente du Sénat congolais et vice-présidente déléguée de la section congolaise, Mme Jeanne Émilie Ngoto, prononce ensuite un discours de clôture.

La séance est levée.

ANNEXE 1

Préambule

Considérant la résolution adoptée par l'Assemblée plénière le 7 juillet 2000, à Yaoundé, sur le renforcement de la lutte contre le VIH/sida, particulièrement en Afrique, et portant création d'un réseau parlementaire de lutte contre la maladie, sous la supervision de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (CECAC) ;

Considérant que d'autres maladies infectieuses et parasitaires tuent et impactent sur la famille, sur le milieu de travail, sur le développement socio-économique, et méritent l'attention et les efforts conjugués des parlementaires ;

Considérant la volonté exprimée à la fois par les coordonnateurs nationaux formant le Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida et par les membres de la CECAC d'étendre le mandat du Réseau pour y inclure la tuberculose et le paludisme ;

La CECAC propose le remplacement des statuts du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida par les suivants :

Statuts du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme

Chapitre I : Nature et composition du Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme

Article 1 : Le Réseau parlementaire de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme est un espace de confrontation et de circulation des idées et des stratégies de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme ; il est aussi un lieu de sensibilisation et de promotion d'actions et d'activités de cette lutte. Il constitue un instrument d'information et de pression au service des parlements.

Article 2 : Le Réseau est composé de l'ensemble des sections de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie. Chaque section est représentée par un coordonnateur qu'elle désigne.

Chapitre II : Objectifs

Article 3 : Le Réseau a pour objectifs de:

- Participer activement au partenariat international de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme ;
- Favoriser la sensibilisation des populations au sujet de ces maladies et des meilleurs moyens de les prévenir et de les guérir ;
- Promouvoir l'échange d'informations et d'expériences dans le but de mieux identifier et d'appliquer les pratiques exemplaires dans la lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme ;
- Faire valoir et renforcer le rôle des parlementaires dans la lutte contre ces maladies.

Chapitre III : Fonctionnement

Article 4 : La CECAC définit les grandes orientations du Réseau en tenant compte des stratégies mises de l'avant par d'autres acteurs internationaux de la lutte contre les maladies infectieuses comme l'ONUSIDA, le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (Fonds mondial) et l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Article 5 : Chaque section met en œuvre les actions découlant des orientations du Réseau ; le coordonnateur désigné par la section définit les objectifs opérationnels et établit un plan d'action national en tenant compte de la politique sanitaire et la stratégie de lutte nationales.

Article 6 : Le suivi des activités du Réseau est assuré par le rapporteur de la CECAC chargé des questions relatives au VIH/sida, à la tuberculose et au paludisme. Il rend compte de ces activités en suivant le fonctionnement normal des commissions.

Article 7 : Le secrétariat du Réseau est assuré par le secrétariat de la CECAC, au sein du secrétariat général de l'APF.

Chapitre IV : Réunions

Article 8 : Le Réseau se réunit au moins une fois par année.

Article 9 : Les réunions sont coprésidées par le président de la CECAC et par le rapporteur de la CECAC chargé des questions relatives au VIH/sida, à la tuberculose et au paludisme.

Article 10 : Des conférenciers invités peuvent être entendus par le Réseau lors de ses réunions.

Article 11 : Les réunions ne sont pas publiques, sauf décision contraire du Réseau, mais font l'objet d'un compte rendu qui est diffusé à toutes les sections dans les meilleurs délais.

Article 12 : Les coordonnateurs des sections peuvent se réunir en marge de leur assemblée régionale respective.

Chapitre V : Collaboration

Article 13 : Le Réseau collabore étroitement avec l'ONUSIDA, le Fonds mondial, l'OMS, Roll Back Malaria ainsi qu'avec toute autre organisation qui poursuit les mêmes buts.

Chapitre VI : Ressources et moyens

Article 14 : Chaque section mobilise les fonds et les moyens nécessaires à la réalisation de ses activités propres.

ANNEXE 2

Compte rendu de la réunion-débat de la CONFEMEN sur l'« Éducation inclusive et de qualité pour tous en Francophonie » Dakar (Sénégal), 17-19 mars 2014

Par Yves Reinkin (député, Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles)
Vice-président de la Commission

I. Introduction

Ces 18 et 19 mars, j'ai participé à la réunion-débat de la CONFEMEN en préparation à la 56ème Conférence ministérielle sur l'Éducation inclusive et de qualité pour tous en Francophonie. J'y ai représenté l'APF et y ai fait état des travaux de notre commission, en particulier sur l'Éducation en vue du développement durable.

Si nous nous accordons pour reconnaître que des progrès énormes ont été réalisés dans de nombreux pays de la Francophonie, il faut admettre également que les objectifs de l'Éducation pour tous (EPT) ne seront pas atteints en 2015. L'UNESCO le confirme, le nombre d'enfants scolarisés stagne depuis 2012 alors que ce nombre était en constante augmentation depuis 2000.

Pourtant de nombreux pays ont développé de nouvelles stratégies et imaginé des politiques éducatives innovantes mais face aux nouveaux enjeux internationaux (le développement durable, les TIC, les crises alimentaires, environnementales, énergétiques et financières) leur mise en oeuvre s'avère insuffisante. L'EPT reste en tension notamment en ce qui concerne la qualité et la pertinence de l'enseignement et de l'apprentissage, la bonne gouvernance des systèmes éducatifs et la mobilisation des ressources qui sont, chacun en convient, insuffisantes. Et tout cela sur fond d'inégalités sociales, de populations vulnérables, de groupes marginalisés ou encore de conservatisme social et religieux dans certains pays.

L'objectif de la 56ème Conférence ministérielle de la CONFEMEN est donc d'aider les États à tirer les leçons des progrès enregistrés, de dégager des perspectives d'avenir dans le but de proposer des solutions appropriées en vue d'améliorer l'évolution de leur système éducatif pour l'après 2015 en élargissant les modalités d'éducation de base non plus uniquement à l'enseignement primaire mais bien de l'élargir du préscolaire au secondaire.

Les travaux de cette réunion préparatoire ont été organisés autour de trois ateliers. Je vous renvoie au rapport général de cette rencontre pour tous les détails techniques et pour les pistes plus pédagogiques. Permettez-moi juste de pointer ici quelques éléments pour les parlementaires que vous êtes. Et que ces éléments puissent nous éclairer par rapport à la contribution de la CECAC à l'Avis que présentera l'APF au sommet de la Francophonie de Dakar, en novembre prochain.

II. Atelier 1 : l'accès à une éducation inclusive et de qualité pour tous

Comme vous aurez pu le lire dans le rapport, aucun des six objectifs fixés à Dakar en 2000 concernant l'EPT n'a été réalisé. Quatorze ans plus tard, 57 millions d'enfants restent non-

scolarisés ; 69 millions de jeunes dont 22 millions en Afrique sub-saharienne ne sont pas scolarisés ; un tiers des enfants en âge scolaire (scolarisés ou pas) n'ont pas acquis les compétences fondamentales ; 250 millions d'enfants ne savent ni lire ni écrire. Or l'éducation est bien un droit fondamental de la personne.

Il est donc temps de passer d'une école pour tous à une école de qualité pour tous. Pour ce faire, il nous faut passer d'une politique additive où on interprète l'EPT comme une simple massification des effectifs scolaires, mais aussi d'une politique correctrice qui ajuste sans remettre en cause la base des systèmes existants et qui ne rejoint pas les plus démunis, à une politique transformationnelle qui vise une analyse critique des systèmes existants et les réforme en profondeur. Cette politique se centre sur la diversité de la demande pour promouvoir un apprentissage flexible, adaptée aux besoins de chacun, favorisant la réussite de tous. Une vraie éducation inclusive et équitable donc.

Mais aussi de qualité ! La CONFEMEN entend donner une définition élargie de la qualité de l'éducation allant au-delà des résultats scolaires et des taux d'achèvement. Selon elle, outre les aspects relatifs aux savoirs de base (lire-écrire-calculer), une école de qualité doit tenir compte dans les orientations et les curricula du développement de savoir-être et de savoir-faire permanents dont les compétences citoyennes, l'autonomisation de l'individu ainsi que l'apprentissage tout au long de la vie. L'éducation doit donc être en mesure de doter chaque individu de compétences lui permettant de participer activement, en tant que personne émancipée, au développement de sa société et ce, de façon durable.

Je partage entièrement cette conception qui corrobore parfaitement les raisons d'être d'une Education globale en vue du développement durable dont nous avons déjà parlé. J'y reviendrai.

Au cours des échanges, il est ressorti que certains choix stratégiques opérés par les États contribuent à améliorer la qualité de leur enseignement.

Ainsi, une école dite de qualité est une école qui assure la réussite des apprentissages de base pour tous. Comment? Notamment en mettant l'accent sur le repérage précoce des difficultés sociales et scolaires des enfants, sur l'intégration des TIC dans les cursus, sur une pédagogie de la réussite scolaire, sur la valorisation de la formation et de la fonction d'enseignant, sur la promotion d'une politique éducative non violente à l'école, sur la mise en oeuvre d'un dispositif d'évaluation ainsi que sur la définition du seuil minimum de base que les élèves doivent maîtriser pour chaque niveau.

De plus, une école dite de qualité doit garantir aux jeunes l'acquisition de compétences indispensables pour vivre et travailler. Il est ainsi constaté que pour y parvenir, il est nécessaire de développer le préscolaire, de revoir les curricula de formations des enseignants et des enfants pour y intégrer l'étude des problématiques émergentes telles l'éducation à la paix, la citoyenneté, l'égalité des genres ou encore l'éducation en vue du développement durable. Une éducation multidisciplinaire donc. Nous voyons ici tout le lien avec le travail réalisé par la CECAC puisque l'éducation en vue du développement durable (EDD) est une éducation transversale dont les programmes et projets englobent toutes ces facettes, l'EDD permet ainsi à nos enfants de faire des choix qui tiennent compte de la complexité de la vie quotidienne moderne et d'y faire face en ayant conscience des répercussions en matière d'environnement, de santé, de culture, de relations intergénérationnelles, d'économie et de Droits de l'Homme aussi.

En ce qui concerne les enseignants, il y a urgence à valoriser leur fonction, leurs conditions de vie et de travail. Il en va de même pour les directions à qui il paraît nécessaire de donner davantage

d'autonomie et de responsabilité en professionnalisant la fonction. La qualité de l'enseignement est à ce prix. Nos politiques doivent en tenir compte.

Par ailleurs, l'école doit aussi donner aux jeunes les outils leur permettant d'entrer dans le monde professionnel. Faut-il dès lors que l'éducation et la formation soient conçues en fonction de métiers porteurs ou doivent elle proposer un modèle qui permettrait aux jeunes de s'adapter à leur environnement? Ce sujet fait débats au sein de la CONFEMEN. S'il est indubitable que le niveau de formation et le taux de chômage sont intimement liés, l'école n'a pas comme unique but d'aider un jeune à trouver un travail. C'est pourquoi, ils doivent pouvoir compter sur des structures qui leur permettent de faire des choix en fonction des opportunités et des réalités du marché de l'emploi.

Enfin, il paraît aussi urgent de développer un dispositif d'évaluation et de recherche comme véritable levier d'amélioration de la qualité.

III. Atelier 2 : la gouvernance partenariale et décentralisée des systèmes éducatifs

S'il est un domaine où les parlementaires ont un rôle majeur à jouer, c'est bien celui de la gouvernance. Dans ce domaine, la dynamique actuelle va clairement vers une montée des niveaux de régulation intermédiaires entre l'État et les établissements. L'État se fait plus régulateur avec des dispositifs spécifiques d'évaluation (examens centraux, tests, standards,...). Le modèle longtemps prédominant de l'État centralisé est aujourd'hui battu en brèche. La centralisation n'a pas permis la qualité, et la massification de l'éducation semble rendre les structures centrales lourdes à gouverner.

Les raisons de la décentralisation sont multiples. Dans certains cas, l'objectif est d'accroître l'efficacité des méthodes de direction et de gestion. Face à la lourdeur et aux lenteurs de la bureaucratie étatique, à l'incapacité de cette dernière à gérer les problèmes d'affectation des enseignants, les salaires des enseignants, l'achat et la répartition des équipements et matériels ou l'entretien des bâtiments, la décentralisation est, semble-t-il, la solution idéale : elle peut permettre une identification plus rapide des problèmes et faciliter la recherche de solutions plus appropriées.

Aussi la CONFEMEN réfléchit-elle depuis un certain temps aux facteurs liés à la bonne gouvernance décentralisée. Son étude sur la dynamique partenariale a montré que les politiques éducatives doivent impliquer les principaux acteurs (dont les enseignants, les directeurs et les parents) dès leur conception jusqu'à leur évaluation en passant par la mise en œuvre.

La bonne gouvernance consiste aussi en une gestion efficace, responsable et redevable de la qualité pour tous. Et celle-ci passe par une vision claire et partagée, une bonne délimitation des responsabilités de chacun ainsi que des ressources humaines compétentes.

Au cours des débats, différentes stratégies ont pu émerger comme :

- la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel définissant le rôle des acteurs, les compétences dévolues, la part des financements ;
- la création d'instances partenariales au niveau national et local pour promouvoir la concertation, le pilotage, l'information, la formation, l'évaluation,...

- le renforcement de la gouvernance au niveau des établissements scolaires et des collectivités locales en vue d'une meilleure autonomisation. En ce qui concerne ces dernières, une formation devra aussi être organisée pour garantir une saine gestion dans le transfert de compétences juridiques, financières et pédagogiques.

IV. Atelier 3 : le financement durable des systèmes éducatifs des pays membres de la CONFEMEN

Alors que le nombre d'enfants à scolariser augmente surtout en Afrique subsaharienne, on constate dans le rapport mondial de suivi de l'UNESCO un déficit de financement de l'ÉPT estimé à 24 milliards de dollars entre les promesses faites en 2005 et les fonds réellement mobilisés. Les pays développés ont diminué globalement leur décaissement (UE, EU, Canada, France...). Entre 2010 et 2011, l'aide à l'éducation de base a baissé de 6,2 milliards à 5,8 milliards, un manque à gagner de 134 millions pour l'Afrique subsaharienne. Et l'aide directe qui devrait cibler en priorité les plus défavorisés est pour 25 % consacrée aux étudiants qui vont vers les pays riches.

Or la qualité de l'enseignement et son efficacité nécessite un apport substantiel de nouvelles ressources financières dont une bonne part doit malgré tout provenir des pays eux-mêmes qui doivent développer des initiatives au niveau local pour mobiliser davantage de ressources endogènes afin d'assurer le développement de leurs systèmes éducatifs. La bonne gouvernance des politiques publiques, dont l'enseignement, repose surtout sur deux principes fondamentaux : la transparence et la reddition des comptes.

Il est apparu au cours des discussions que pour répondre aux défis de l'élargissement de la qualité et restaurer l'image de l'école publique auprès des parents, il était nécessaire que les États renforcent leur effort financier de façon substantielle. Comment ? Quelles ressources fiscales chaque État peut (veut)-il mobiliser spécifiquement pour l'enseignement en fonction de l'importance qu'il y accorde ? Il y a donc lieu de construire une stratégie et un argumentaire pour faire de l'éducation une priorité de gouvernement. N'est-ce pas aussi une de nos responsabilités parlementaires ?

Au niveau du renforcement des financements, il y a lieu aussi de mettre en place des mécanismes de cofinancement entre l'État et les associations communautaires pour garantir une saine décentralisation, de sensibiliser la diaspora, les mécènes, les entreprises et de définir clairement le cadre légal de coordination et de valorisation de ces contributions.

Pour réduire les coûts, il sera nécessaire de combattre le taux de redoublement, d'améliorer la formation et le statut des enseignants et de maîtriser les travaux de construction.

V. Le rôle des parlementaires

Chargés de définir et d'appliquer les choix politiques et législatifs, les parlementaires se font l'écho des préoccupations des citoyens et se doivent ainsi d'adopter les mesures appropriées susceptibles de répondre à leurs besoins.

Ils sont également les mieux placés pour sensibiliser les citoyens, influencer directement sur

l'élaboration des lois, le vote des budgets et donner une traduction concrète aux politiques, dans le cas qui nous occupe, aux politiques éducatives.

Les parlementaires doivent, par ailleurs, mettre en œuvre au niveau national les résolutions, les programmes et les stratégies qu'ils adoptent à l'international.

Enfin, les parlementaires doivent également servir de relais pour éclairer l'opinion, pour expliquer leurs politiques et susciter l'adhésion.

Nous, parlementaires, devons jouer de toute notre influence sur la prise de décision et la mise en œuvre des actions des gouvernements dans le domaine de l'éducation. Nous avons les moyens de faire pression sur nos gouvernements afin d'orienter leurs choix. Nous pouvons également contrôler l'utilisation qu'ils font des deniers publics parmi lesquels l'aide internationale.

Pour mener ce travail, l'essence même de notre fonction, nous avons l'obligation de nous tenir informés et de nous former aux enjeux des politiques éducatives mais également des stratégies permettant d'améliorer la qualité de l'éducation. Nous disposons de plusieurs outils :

- le programme de l'Unesco de l'« Éducation pour tous » et son rapport annuel ;
- le travail réalisé dans les enceintes parlementaires internationales que ce soit évidemment au sein de l'APF mais également au Conseil de l'Europe, au sein de l'Union interparlementaire ou encore dans le cadre de partenariats noués avec les parlementaires comme il en existe au sein de l'UNESCO ;
- les séminaires de formation sur l'analyse de la qualité de l'éducation (UNESCO, OIF, et pourquoi pas APF-CONFEMEN-OIF,...) ;
- les enquêtes internationales (PASEC, PISA,...) ;
- ...

Je me permets d'ouvrir une parenthèse sur la qualité des évaluations qu'effectue le PASEC, le programme d'analyse des systèmes éducatifs de la CONFEMEN, qui a pour mission d'informer sur l'évolution des performances des systèmes éducatifs et d'aider ainsi à l'élaboration et au suivi des politiques éducatives. À mon sens, ces évaluations donnent une vision plus juste de la réalité de terrain que les enquêtes PISA de l'OCDE plus marquées par une conception de l'éducation en lien direct avec les besoins du marché.

Par ailleurs, proches de nos électeurs, nous devons nous servir de notre ancrage local dans la réalisation de certaines stratégies éducatives. Je pense notamment à la création de partenariats entre autorités publiques et acteurs de terrain, enseignants et chefs d'établissement, ou encore à l'implication plus grande d'élus locaux attentifs et compétents dans la gestion globale des écoles.

Nous, parlementaires, devons être les acteurs du changement. Donnons-nous les moyens d'y parvenir.

VI. Un partenariat CONFEMEN–APF

J'en terminerai par un des objectifs de ma participation à cette réunion-débat de la CONFEMEN : concrétiser un peu plus encore la résolution que nous avons adoptée sur l'éducation en vue du développement durable. Il était question de discuter de la manière dont nous pourrions collaborer afin

d'organiser des séminaires en direction des enseignants, des associations liées mais également des parlementaires et des administrations.

Des pistes s'ouvrent puisque cette demande et l'EDD sont reprises dans les stratégies à mettre en place dans les trois axes de la rencontre de Dakar. La volonté des participants de prendre en compte des problématiques émergentes (VIH-SIDA, parenté responsable, éducation à la paix, citoyenneté, tolérance, équité, genre, éducation en vue du développement durable, etc.) dans la formation des enseignants, de mettre en place une gouvernance partenariale et décentralisée, et d'impliquer des élus parlementaires et locaux à l'analyse de la qualité de l'éducation via une sensibilisation et une formation à l'analyse de la qualité de l'enseignement sont autant de signes des liens existant entre nos travaux et ceux de la CONFEMEN.

Cette volonté se précisera encore davantage lors de la réunion des ministres de la CONFEMEN en juillet prochain à Abidjan. Ainsi, Monsieur Pascal Terrasse, Secrétaire général de l'APF, m'a confirmé son souhait de m'envoyer sur place pour affermir le lien APF/CONFEMEN via une présentation renforcée de l'EDD auprès de nos ministres, et notre désir de voir naître un réseau d'écoles en développement durable qui permettrait aux enseignants et aux élèves de partager leurs expériences, de mutualiser leurs bonnes pratiques et d'agir ensemble sur des projets communs.

J'espère donc pouvoir être à Abidjan et ce, malgré la fin de mon mandat parlementaire. Si tel est le cas, c'est avec joie que je vous informerai ensuite du suivi de notre résolution.